

Kloertext – le status des assistants parentaux!

BIEN PLUS QU'UN « FAIBLE REMPLACEMENT »

TRADUCTION FAITE PAR L'ASSOCIATION

Il y a bien un an qu'an l'association « Dageselteren Network asbl » a été fondée, pour se battre pour une meilleure reconnaissance des prestations des assistants parentaux, mais aussi pour informer d'avantage les assistants parentaux ainsi que les parents eux-mêmes. Au début était aussi la pétition 595, qui demandait l'égalité de la subvention étatique du chèque service que les parents reçoivent en fonction du choix du prestataire de la garde des enfants. La présidente Stella Falkenberg sur l'évolution de l'activité qui est exercée par presque 700 personnes au Luxembourg.

« Notre association se développe très bien, comme nous comptons à l'heure actuelle quelque 140 membres – au début du réseau il y a un an d'ici on était à 30. L'échange, qui se développe bien, à côté des rencontres régulières, surtout à l'aide de contacts via internet notamment les Médias Sociaux, ce qui rapporte une belle plus-value en information autant pour les assistants parentaux, mais aussi pour les parents.

Avec ce nombre de membres nous ne sommes pas encore en mesure de représenter officiellement par rapport au ministère. Mais nous sommes contents que nous pouvons nous échanger avec les représentants compétents pour le secteur de la garde d'enfants dans des réunions régulières. Un tel échange est important, comme l'état insiste que les parents puissent profiter d'un secteur de garde de haut niveau, et les assistants parentaux font partie intégrale de ces efforts, même si malheureusement, ils sont considérés encore pas mal de fois comme un « bouche-trou », quand il y a un manque de places dans les structures du secteur privé ou publique.

Les assistants parentaux, pour devenir agréés par le ministère, ont besoin d'une formation solide, et doivent se former continuellement, pour porter la responsabilité et d'exercer seuls leurs tâches, leur demandant une grande flexibilité. Ils doivent aussi assurer les frais quasiment seuls ; et doivent mettre à disposition leurs habitations privées, visitées et contrôlées en vue de la sécurité par le ministère, pour y garder les enfants, assurer le transport (scolaire) et ravitaillement des enfants, et évidemment payer les impôts ainsi que la sécurité sociale, et contracter une assurance spéciale. La formation continue, qui n'est plus gratuite depuis 2016, vient de se rajouter à la facture, qui est très souvent très juste.

Mais aussi les parents doivent être sur le coup, s'ils font le choix de prendre une assistante parentale, spécialement si leurs revenus sont modestes. Ils touchent alors une subvention bien moins élevée que dans le cas du choix d'une structure conventionnée. Avec la mise en vigueur de la nouvelle loi en octobre le montant de la subvention maximal va augmenter de 25 cents, donc de 3.50 euro à 3.75 euro par heure de garde. En plus, pour une garde après 19 :00 ainsi que les fins de semaine le montant maximal s'élèvera jusqu'à 4,25 euro par heure, dans tous les cas le montant dépend du revenu des parents. Ceci est une étape dans la bonne direction, mais la subvention reste toujours bien en-dessous de celle pour les structures : ici les parents touchent jusqu'à 6 euros par heure de garde. Nous allons continuer à nous combattre pour que le système sera équitable, pour que les parents auront vraiment le choix libre de la solution de garde pour leurs enfants.

Malheureusement les parents doivent souvent faire leurs choix en fonction de l'aspect financier, spécialement pour ceux avec des revenus modestes, au lieu de le faire en fonction du service.